

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 520 995

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 83 01946**

(54) Ustensile destiné à un usage domestique ou culinaire pour le hachage des légumes en général.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 J 43/06; B 02 C 18/10.

(22) Date de dépôt 8 février 1983.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : IT, 10 février 1982, n° 20777-B/82.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 32 du 12-8-1983.

(71) Déposant : Société dite : ACEA MANODOMESTICI SRL. — IT.

(72) Invention de : Guido Mararaggia.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Michel Bruder, conseil en brevets,
10, rue de la Pépinière, 75008 Paris.

A

La présente invention concerne un ustensile destiné essentiellement à un usage domestique et qui, par suite de ses fonctions essentielles précisées dans ce qui va suivre, peut être appelé "coupe-légumes" ou encore "hache-légumes", 5 dans la mesure où il est capable d'effectuer une action de subdivision des légumes en général dont l'énumération est superflue.

Si on considère que la subdivision des légumes en petits morceaux est réalisée par une action combinée de 10 coupe et de déchirement, cet ustensile sera particulièrement indiqué par le terme "hache-légumes" entendu dans son acception la plus large, le domaine de l'invention s'étendant naturellement à toutes les fonctions et manipulations diverses équivalentes.

15 L'ustensile suivant l'invention est essentiellement caractérisé en ce qu'il comprend, en combinaison:

A) un corps formant conteneur, de préférence en matériau transparent et présentant une solidité suffisante, conformé de manière à constituer par lui-même une base d'appui stable 20 de l'ustensile sur une table de travail ou un support quelconque approprié;

B) un "corps hacheur" pouvant être engagé d'une manière amovible sur le corps formant conteneur et ayant pour fonction de supporter un petit arbre pourvu d'une manivelle au 25 moyen de laquelle on peut appliquer un mouvement de rotation à :

C) une "lame" de préférence interchangeable laquelle tourne dans un plan horizontal en pratique, lorsque l'ustensile est mis en position d'une façon correcte, et qui se trouve cor- 30 respondre à l'ouverture du corps formant conteneur;

D) un corps profilé, pouvant être défini d'une manière appropriée comme étant un "presseur", ayant pour fonction d'appliquer, au moyen d'une pression exercée manuellement, les légumes à traiter contre la lame précitée.

35 Le corps hacheur suivant B comporte un appendice s'étendant sensiblement radialement et qui forme une poignée soulevée par rapport au plan sur lequel prend appui le corps de base formant conteneur.

E) un support est articulé à l'extrémité de la poignée et il peut être abaissé pour assurer le soutien du hache-légumes, en le stabilisant, lorsque ceci se produit, sur le plan de travail ou un autre appui équivalent.

5 Suivant une caractéristique avantageuse de l'invention le corps formant conteneur suivant le paragraphe A est associé, le long de la périphérie de sa base, à un bord d'appui évasé, de préférence en matériau élastomère, lequel a la double fonction de stabiliser l'ustensile par adhérence
10 et d'empêcher des déplacements accidentels, du fait que sa configuration permet à ce bord de jouer sensiblement le rôle d'une ventouse.

15 Suivant une autre caractéristique de l'invention le corps hacheur suivant le paragraphe B présente une configuration complexe et comporte, comme il a déjà été dit, un appendice sensiblement radial qui coopère avec un appendice analogue prévu sur le presseur suivant le paragraphe D, ces deux appendices s'interpénétrant mutuellement, et pouvant être empoignés conjointement.

20 La lame suivant la paragraphe C, en tôle métallique, est disposée de manière à être entraînée par suite de son association avec le petit arbre suivant la paragraphe B.

25 Ces caractéristiques de l'invention ainsi que d'autres caractéristiques plus particulières, apparaîtront clairement au cours de la description qui va suivre d'un exemple d'actionnement et d'utilisation de l'ustensile en question, représenté sur les dessins annexés sur lesquels:

30 La figure 1 est une vue partiellement en élévation et partiellement en coupe d'un ustensile suivant l'invention;

la figure 2 est une vue en plan de l'ustensile de la figure 1.

35 la figure 3 représente les composants essentiels de l'ustensile de la figure 1, ces composants étant séparés les uns des autres.

Si on se réfère aux figures du dessin, on y voit le corps formant conteneur de l'ustensile, désigné dans son ensemble par la référence A, en matériau transparent, corps

dans lequel sont recueillis les légumes coupés ou hachés. Ce corps A présente un bord d'appui évasé A1, en matériau élastomère, ce bord agissant pratiquement comme une ventouse adhérente.

5 La cavité du corps formant conteneur A est avantageusement arrondie pour faciliter son nettoyage.

Sur le corps formant conteneur A est engagé d'une manière amovible, dans son ouverture A2, le corps hacheur B pourvu d'un appendice B1 de section droite sensiblement en 10 forme de H. Par ailleurs le presseur indiqué dans son ensemble par la référence D présente également un appendice correspondant D1, les deux appendices B1 et D1 s'interpénétrant mutuellement. Le corps hacheur B présente une ouverture profilée B2 à travers laquelle peut être insérée la 15 partie active D3 du presseur D (comme on peut le voir sur la figure 2) en cours d'utilisation.

Les traits minces indiquent la position de la lame C contre laquelle sont pressés les légumes à couper et qui est liée angulairement, par des moyens connus, au petit arbre 20 matérialisé par la partie inférieure C1 d'une manivelle pourvue d'une poignée C2 et représentée partiellement.

De préférence la lame C est insérée dans une ouverture, en pratique une fente B3, prévue dans la partie inférieure du corps hacheur B, évidemment avant que ce corps 25 ne soit engagé sur le conteneur A.

En outre, de préférence la partie active D3 du presseur D est montée d'une manière amovible sur le corps même du presseur, pour permettre la sélection des composants les mieux adaptés aux diverses utilisations de l'ustensile.

30 Sur la figure 1 est représentée, en trait mixte, à titre d'exemple, l'une des positions possibles D' du presseur D, lorsque celui-ci est soulevé. E indique le support de stabilisation qui, lorsqu'il est abaissé, vient dans la position E1 (indiquée en trait mixte sur la figure 1), par 35 suite d'une rotation autour d'un axe E'.

D2 indique l'axe d'articulation entre le corps hacheur B et le presseur D, le soulèvement et l'abaissement de ce presseur servant à appliquer les légumes contre la lame C, pour assurer la fonction de coupe et de hachage des 5 légumes.

REVENDICATIONS

1.- Ustensile à usage domestique et culinaire, pour le hachage de légumes en général, caractérisé en ce qu'il comprend, en combinaison :

- A) un corps (A) formant conteneur et dans lequel sont re
5 cueillis les légumes hachés et finement subdivisés;
- B) un corps hacheur (B) pouvant être engagé d'une manière amovible dans l'ouverture du corps conteneur (A);
- C) une lame (C) pouvant être entraînée en rotation autour d'un axe vertical ou sensiblement vertical et contre laquelle
10 le sont appliqués les légumes;
- D) un presseur (D) conformé et disposé de manière à presser les légumes contre la lame (C).

2.- Ustensile suivant la revendication 1 caractérisé en ce que le corps conteneur (A) est réalisé en matériau
15 transparent.

3.- Ustensile suivant la revendication 1 caractérisé en ce que le corps conteneur (A) comprend, à la périphérie de sa base, un bord (A1) évasé en matériau élastomère.

4.- Ustensile suivant la revendication 3, caracté-
20 risé en ce que le bord évasé (A1) est actionné, conformé et disposé de manière à agir en tant que ventouse adhérente.

5.- Ustensile suivant la revendication 1, caracté-
risé en ce que le corps hacheur (B) comporte un appendice (B1) à section droite sensiblement en forme de H et pouvant
25 s'interpénétrer avec un appendice correspondant (D1) appartenant au presseur (D).

6.- Ustensile suivant la revendication 5, caracté-
risé en ce que le corps hacheur (B) et le presseur (D) sont articulés aux extrémités de leurs appendices respectifs (B1,
30 D1).

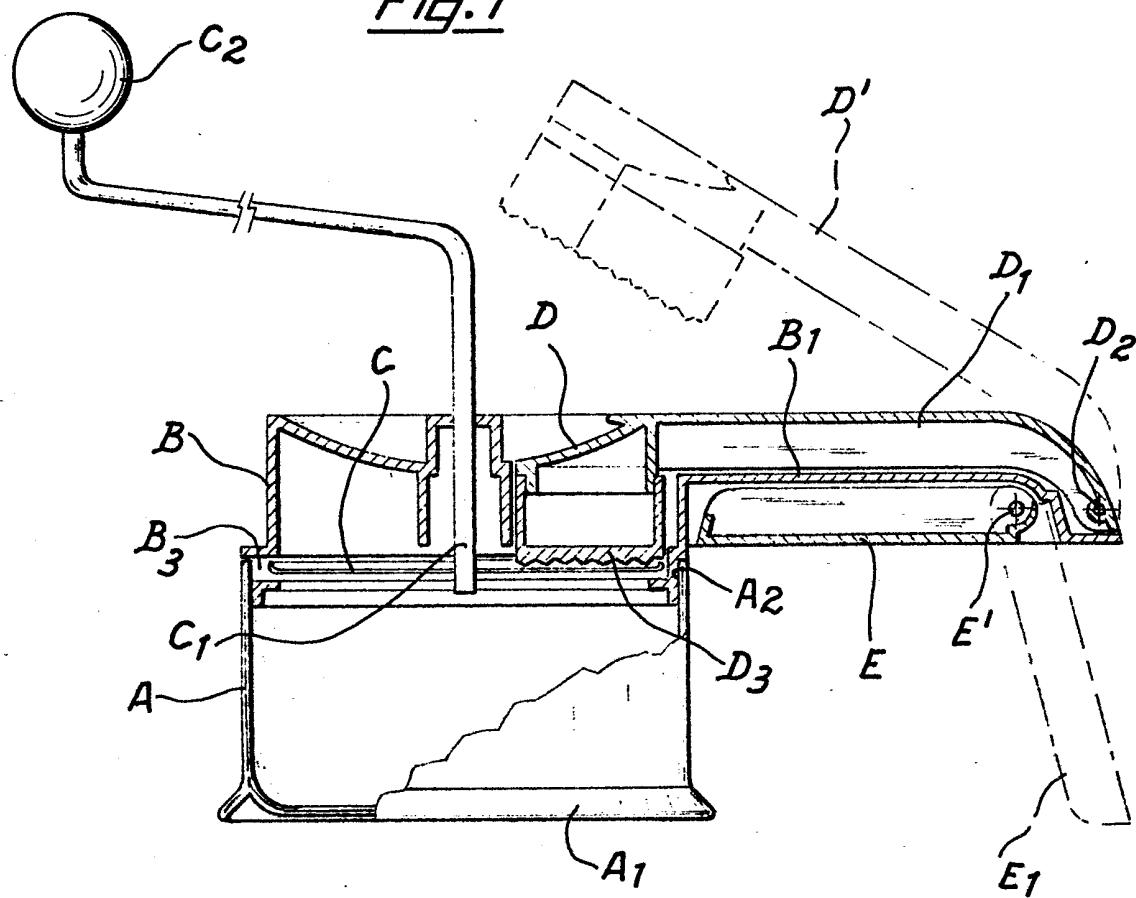
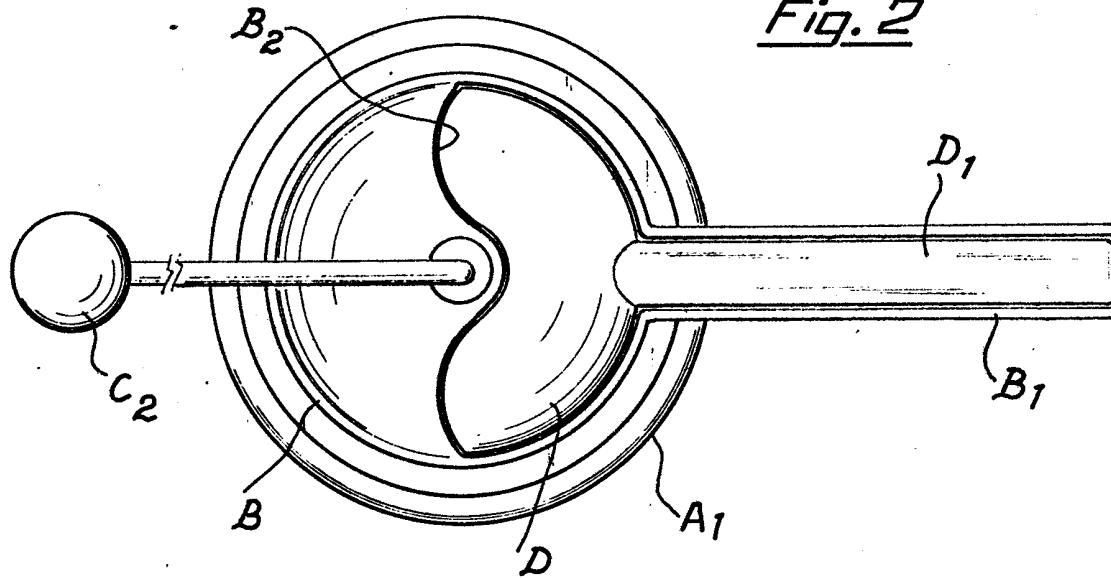
7.- Ustensile suivant la revendication 1, caracté-
risé en ce que l'ouverture (32) de passage des légumes à hacher a une configuration sensiblement semi-circulaire, vue
suivant l'axe vertical ou sensiblement vertical, et elle est
35 destinée à recevoir la partie active (D3) du presseur (D).

8.- Ustensile suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un composant complémentaire (E) articulé à l'extrémité de l'appendice (B1) du corps hacheur (B) et de longueur sensiblement égale à la hauteur du corps formant conteneur (A), ce composant (E) pouvant être abaissé pour former un appui complémentaire de stabilisation de l'ustensile sur une table ou un plan de travail.

9.- Ustensile suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le corps hacheur (B) comprend une ouverture et en pratique une fente (B3) pour l'insertion, d'une manière amovible, de la lame (C).

10.- Ustensile suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la partie active (D3) du presseur (D) est montée d'une manière amovible sur le corps même du presseur (D), pour la sélection des composants les plus adaptés aux diverses utilisations de l'ustensile.

1 / 2

Fig. 1Fig. 2

2 / 2

Fig. 3